Publié le
08/10/98

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 08 OCTOBRE 1998

Objet :
Demande de subvention
Régionale de
Fonctionnement

9810/07

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le huit octobre à dix-sept heures trente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, CLARY, DAVID, FOUQUES, FRERE, GINESY, MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, ET TREHIN,
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, FLAVIN-COHEN, FORESTIER, GASTALDI, GIUDICELLI, PECQUEUR, RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut et Moyen Pays du Département des Alpes-Maritimes.

Notre Structure, malgré les efforts de ses subventionneurs habituels, est en proie à des difficultés financières réelles qui mettent en cause sa pérennité même.

Or le maintien d'un service culturel de qualité au bénéfice des populations en zone rurale est une de nos préoccupations majeures.

En conséquence, le Président propose de demander une subvention de fonctionnement de 200 000 F au Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

1/ sollicite du Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur une subvention de fonctionnement de 200 000 F.
2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,
Charles GINESY

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ALPES MARITIMES